Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	A2
Logement et efficacité energétique	430

La Commission Permanente,	
VU	le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU	le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L312-2-1, L312-5-2, L411 et suivants, L431-4,
VU	la loi n°96-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs, notamment son article 8-1,
VU	la loi n°96-987 du 14 novembre 1996 relative à la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville modifié,
VU	la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
VU	la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) modifiée et notamment son article 55 codifié au Code de la Construction et de l'Habitation (L. 302-5),
VU	la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 41,
VU	le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
VU	l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
VU	le règlement financier de la Région des Pays de la Loire,
VU	la délibération du Conseil régional du 6 juillet 2009 approuvant les modalités de mise en œuvre du dispositif de la caution régionale pour le logement des jeunes,
VU	la délibération du Conseil régional des 5 et 6 février 2015 approuvant le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020,
VU	la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
VU	la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant la feuille de route régionale 2017-2021 sur la transition énergétique,
VU	la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 approuvant la poursuite de la feuille de route régionale sur la transition

énergétique 2017-2021,

VU la délibération du Conseil régional en date des 18 et 19 décembre 2019

approuvant le Budget Primitif 2020 notamment son programme 430,

VU les délibérations de la Commission permanente du 11 février 2013, du

Conseil régional du 30 janvier 2014 et 30 juin 2014 et de la Commission permanente des 2 mars 2015, 29 avril 2016, 3 février 2017 et 13 juillet 2018 approuvant le règlement de l'Aide Régionale aux Économies

d'Énergie pour les Particuliers (AREEP) sociale,

VU la délibération de la Commission permanente en date du 9 novembre

2015, approuvant l'attribution d'une subvention à l'OPH Maine et Loire

Habitat,

VU la délibération de la Commission permanente 3 février 2017 approuvant

le règlement de l'aide régionale aux projets de logements des jeunes,

VU la délibération de la Commission permanente en date du 29 septembre

2017 approuvant les subventions au titre de la maîtrise de l'énergie,

VU la délibération de la Commission permanente en date du 28 septembre

2018, approuvant la prorogation de validité d'une subvention à la commune d'Ancenis Saint-Géréon, attribuée par délibération de la

Commission permanente en date du 17 novembre 2014,

VU la délibération de la Commission permanente en date du 23 novembre

2018, approuvant la prorogation de validité d'une subvention à l'OPH Maine et Loire Habitat, attribuée par délibération de la Commission

permanente en date du 15 décembre 2014,

VU la délibération de la Commission permanente en date du 8 février 2019

approuvant les subventions au titre de la maîtrise de l'énergie,

VU la délibération de la Commission permanente en date du 8 février 2019,

approuvant la prorogation de validité d'une subvention à la commune de La Roche sur Yon, attribuée par délibération du Conseil régional en date

du 16 octobre 2015,

VU la délibération de la Commission permanente en date du 6 juin 2019

approuvant les subventions au titre de la maîtrise de l'énergie,

VU la délibération de la Commission permanente du 6 juin 2019 approuvant

les termes du règlement d'aide aux projets de logements locatifs

communaux et/ou intercommunaux,

VU la délibération de la Commission permanente en date du 6 juin 2019

approuvant les subventions au titre de la maîtrise de l'énergie,

VU la délibération de la Commission permanente en date du 27 septembre

2019 approuvant les subventions au titre de la maîtrise de l'énergie,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors de la séance du Conseil

régional des 18 et 19 décembre 2020,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Territoires, ruralité, santé, environnement,

transition énergétique, croissance verte et logement

Après en avoir délibéré,

1 - Accompagner la transition énergétique des logements et leur développement

Renforcement de l'efficacité énergétique du parc de logements privés

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 4 000 000 € au titre de l'Aide Régionale aux Economies d'Energie pour les Particuliers (AREEP) concernant les dossiers de l'année 2020 ;

ATTRIBUE

les subventions au titre de l'AREEP pour le financement de 175 dossiers tels que présentés en annexes A et B pour un montant total de 700 000 € ;

Accompagner le logement de jeunes

APPROUVE

la liste des impayés, pour la période du 1er décembre 2018 au 30 novembre 2019 figurant en annexe C ;

Logements locatifs sociaux communaux et/ou intercommunaux

ATTRIBUE

une subvention de 109 851 € sur un montant subventionnable de 366 170 € TTC, à la commune de Thoiré sur Dinan pour le financement d'un dossier au titre de l'aide aux logements locatifs sociaux communaux et/ou intercommunaux (réhabilitation d'une maison d'habitation - 5 rue Gabriel Guyon);

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 109 851 €;

AUTORISE

la prise en compte des dépenses à partir du 1er septembre 2018;

2 - Renforcement de l'efficacité énergétique du parc public et de l'accompagnement de la filière bâtiment

Renforcement de l'efficacité énergétique du parc public

ATTRIBUE

une subvention de 15 250 € à la commune de Montrevault sur Èvre au titre du contrat de plan État Région 2015-2020, volet TEE1, pour le financement de la rénovation énergétique de l'école maternelle publique "Le Petit Anjou" ;

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 15 250 €;

AUTORISE

la prise en compte des dépenses à partir du 1er septembre 2019 ;

3 - Ajustements administratifs

Modifications

APPROUVE

les demandes de modifications de tiers attributaires de l'AREEP telles que figurant en annexe D;

Annulations

APPROUVE

les demandes d'annulations de l'attribution d'aides au titre de l'AREEP telles que figurant en annexe E ;

Prorogations

APPROUVE

les demandes de prorogations de la durée de validité des aides telles que figurant en annexe F;

AUTORISE

pour l'ensemble de ces dossiers présentés à l'exception des dossiers Thoiré sur Dinan et Montrevault sur Evre au titre du rapport «Logement et efficacité énergétique», la prise en compte des factures émises à partir de la date de réception des dossiers par la Région ou par les services instructeurs afin d'assurer le versement des subventions.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Alliance des Pays de

la Loire - Traditions et Libertés

REÇU le 17/02/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs